

**Commune de
LA CADIÈRE D'AZUR**

**STATISTIQUES POPULATION
DDE 83**

2408 habitants en 1982,
3137 habitants en 1990,
soit un taux de variation annuelle de 3,36%
4232 habitants en 1999,
soit un taux de variation annuelle de 3,39%

Croissance démographique entre 1990 et 1999
s'est principalement exercée sur la tranche d'âge des 40-59 ans (+ 429)
Celle des 0-19 ans progresse bien (+ 273).
Le reliquat se répartit sur :
les 20-39 ans, plus faiblement (+ 121)
les 60-74 ans, significativement (+ 224)
les 75 ans et plus (+ 58).

L'indice de jeunesse
0,87 en 1990
0,89 en 1999.

Le solde naturel entre 1990 et 1999
tout juste positif
a progressé de + 36.

Le solde migratoire entre 1990 et 1999
+ 719 en 1990
est en expansion en 1999 : + 1054.

Il n'est pas constaté un vieillissement de la population communale
mais la tranche d'âge des 20-39 ans s'affaïsse.

l'apport important des 40-59 ans est aussi à considérer.

Tous les ménages progressent.

Les 2 personnes continuent de dominer, augmentent leur avance sur
ceux d'1 personne qui conservent leur position sur
ceux de 3 et 4 personnes.

Les ménages de 5 personnes se développent mais restent encore peu nombreux.
Ceux de 6 personnes ou plus se stabilisent.

La taille moyenne des ménages reste stable avec 2,4.

Population active

La population active a bien progressé en nombre de 32%
1403 en 1990
1 880 en 1999 de 32%
s'est stabilisée en pourcentage
53,4% en 1990
53,2% en 1999.

Le taux de chômage est passé
de 14,97% en 1990
à 13,62% en 1999.

le taux de foyers fiscaux non imposés s'est fortement abaissé
à 40,1% en 1998

Le revenu moyen annuel par foyer fiscal non imposé est de
5 569,10 € (36 530,90 F) en 1998.

73,2% de la population active ont un emploi en-dehors de la commune.

Les destinations principales sont
Marseille, Saint-Cyr, Toulon, La Ciotat, Bandol, La Seyne sur Mer...

L'évasion hors département est significative
38% des sortants
exclusivement vers les Bouches-du-Rhône
Marseille, La Ciotat, Aubagne

Les actifs entrant dans la commune proviennent principalement de
Saint-Cyr, du Castellet et du Beausset puis de Bandol, La Ciotat.

**Commune de
LA CADIERE D'AZUR**

**STATISTIQUES HABITAT
DDE 83**

2 430 logements en 1999,
1 945 logements qu'en 1990
soit une progression de +25%

Les résidences principales représentent environ 71% des logements
1 742 logements en 1999
en augmentation de 35% par rapport à
1990 : 1 289 logements.

Les résidences secondaires
567 logements en 1999 représentent un peu plus de 23% des logements
en régression d'un peu plus de 2% par rapport à
1990 : 579 logements.

La vacance progresse
77 logements en 1990 soit 5% des logements
121 logements en 1999

Dans les résidences principales, les propriétaires occupants sont
en augmentation en nombre
812 en 1990;
1121 en 1999
et en pourcentage
62,99% en 1990;
64,35% en 1999.

Les locataires autres qu'HLM sont
en augmentation en nombre
351 en 1990;
385 en 1999,
se tassent en pourcentage
27,23% en 1990;
22,90% en 1999.

La commune de La Cadière dispose de
51 logements locatifs sociaux,
soit 2,7% des résidences principales 2002.



SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL, COTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES.

DIRECTION DES AFFAIRES
GENERALES ET JURIDIQUES

B.P. 1350
13784 AUBAGNE CEDEX

Aubagne, le

23 JUIN 2003

30 JUIN 2003

UA	n°
catégorie	ATTR. INFO
Inf. Sce	
CS/CS	
D.S.	
CS	
F.M.	
D.E.	
C.B.	
A.B.	
C.D-F	
J.H.	
F.L.	
P.Th	
s/SIG	

Monsieur Le Directeur Départemental
De l'Équipement du Var
Service SUA
244 avenue de l'infanterie de Marine
BP 501
83 041 Toulon cedex 9

-8 JUL. 2003

Réf : DAGJ/ MT N° 2003/211

Réf : votre courrier du 23 mai 2003

Objet : Autoroute A50 - Commune de La Cadière
PLU - Porter à connaissance

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 23 mai 2003, vous m'avez informé que par délibération du 31 mars 2003 le conseil municipal de la commune de La Cadière a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols.

Dans le cadre du Porter à Connaissance institué par la loi SRU, vous me demandez de vous communiquer les projets d'intérêt général et autres éléments relevant de la compétence de ma société pouvant être pris en compte lors de l'élaboration de ce document.

Au titre des projets d'intérêt général, je vous indique le projet d'élargissement de l'autoroute A50 à 2x3 voies s'accompagnant de mesures de protection environnementale et acoustique. Ne possédant pas encore de plan détaillé de ce projet, je ne manquerai pas de vous tenir informé de son évolution.

De même, d'autres éléments me paraissent devoir être signalés :

- Il convient de veiller à l'application de l'article L 111-1.4 du Code de l'Urbanisme dans toutes les zones non urbanisées traversées par l'autoroute.
- Des espaces boisés classés sont actuellement inscrits dans le Domaine Public Autoroutier Concédé (cf. extrait de POS ci-joint), ce qui est incompatible avec l'exploitation de l'autoroute. Il me paraît donc important de les supprimer.

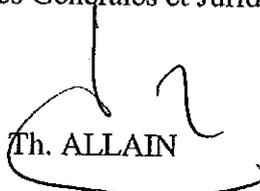
TÉL. : 04.42.84.22.76 - TÉLÉCOPIE : 04.42.18.69.27

.../...

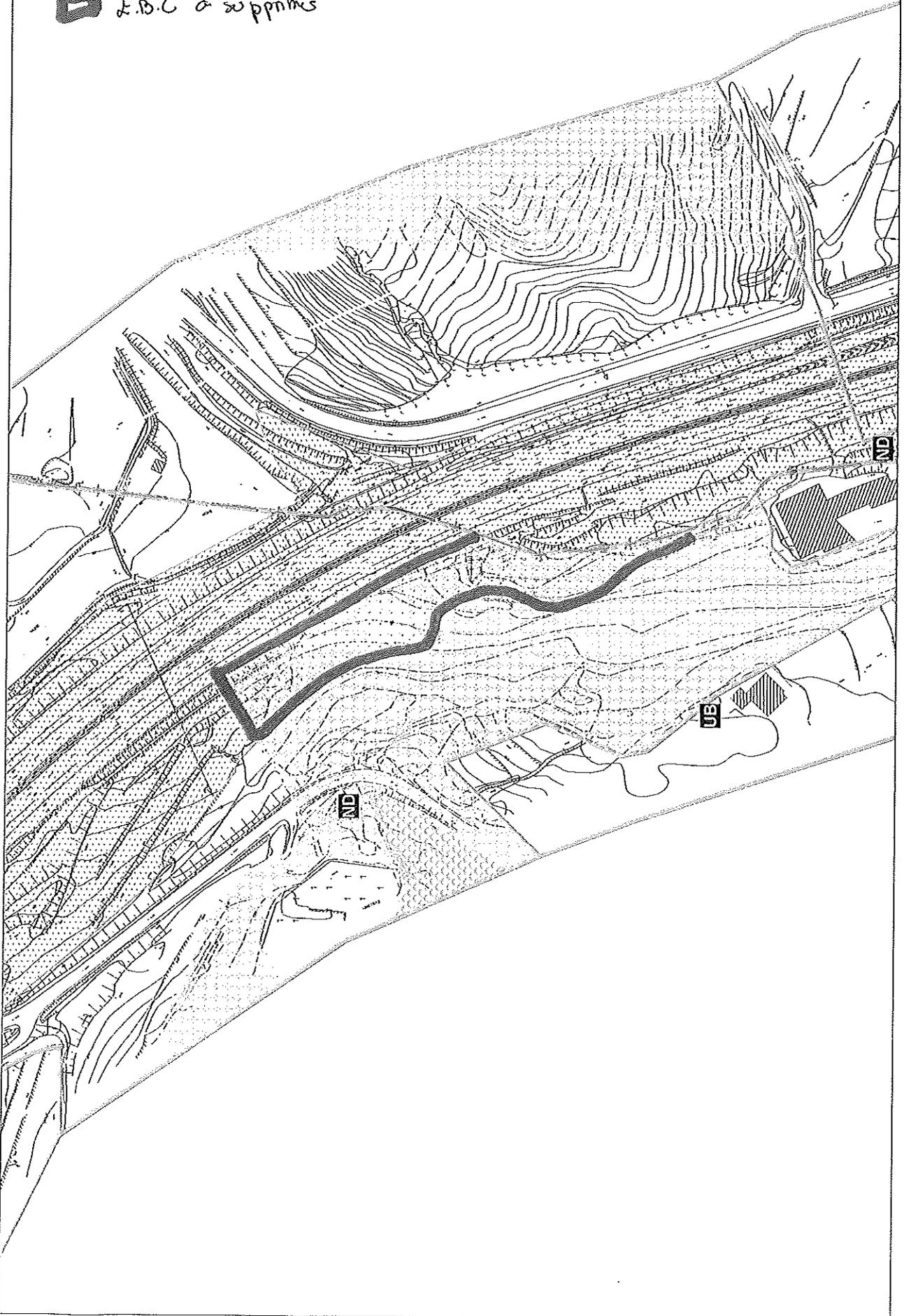
- JRE* (
- Enfin il serait judicieux lors de l'élaboration de ce document que le Domaine Public Autoroutier Concédé soit intégré dans une zone spécifique (comme le réseau SNCF) avec un règlement adapté à l'exploitation de l'autoroute. A défaut, il conviendra de vérifier que le règlement des zones traversées par l'autoroute autorise expressément « les installations liées ou nécessaires à l'exploitation de l'autoroute ».

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, et vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur
Des Affaires Générales et Juridiques


Th. ALLAIN

 E.B.C à supprimer



La Gadière
1/2500^e

Direction Départementale de l'Équipement
Service Urbanisme et Aménagement
244, Avenue de l'Infanterie de Marine
B.P. 501
83041 TOULON CEDEX 9

A l'attention de Monsieur F. LOUBEYRE

20 JUIN 2003

Interlocuteur : G. HYVERNAT
TÉL : 04-94-36-48-27
V/Réf. : SUA
Objet : Révision Plan Local d'Urbanisme.
Commune de la CADIÈRE.

SUA		n°	
Signalé		ATTR.	INFO
Chef Sce			
Sec./CS			
A.D.S.			
A.U.	CS		
Adm.	F.M.		
	D.E.		
	C.B.		
A.U.	A.B.		
C.E.	C.D-F		
	J.H.		
	F.L.		
	P.Th		
Corres./SIG			

Monsieur,

Nous accusons réception de vos correspondances concernant l'affaire citée en objet.

Nous souhaiterions que vous portiez à la connaissance de Madame ou Monsieur le Maire les observations suivantes pour nous permettre de mener à bien notre mission de Service Public :

1/ Permis de construire

Les ouvrages d'infrastructure divers nécessaires au fonctionnement des services publics ne seront pas assujettis aux règles définissant les surfaces minimales et les distances par rapport aux limites et aux voies.

2/ Zones ND

Ne seront admises que les occupations et utilisations du sol ci-après :

Les ouvrages techniques divers d'infrastructure nécessaires au fonctionnement des services publics, en respectant l'environnement.

3/ Zones EBC

Les ouvrages existants devront être pourvus d'un couloir de servitude.



4/ Les ouvrages de Distribution Publique Electrique seront construits :

a : En agglomération à raison de 70% en technique discrète conformément au cahier des charges de concession.

b : Hors agglomération à raison de 30 % en technique discrète conformément au cahier des charges de concession.

Restant à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le chef du groupe Etudes et Travaux

Jean Claude **PERRIER**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line extending to the right.



france telecom

Unité Régionale de Réseau Provence Côte-d'Azur

Votre correspondant : C. RACINE.
Téléphone : 04.94.18.15.12.
Télécopie : 04.94.31.62.09.

Toulon, le 04/08/2003.

Direction Départementale de l'Équipement
Service Urbanisme et Aménagement
A l'attention de Monsieur Loubeyre
244 Avenue de l'Infanterie de Marine. BP501.
83041 Toulon Cedex 9

Objet : LA CADIERE- Plan Local d'Urbanisme.

Madame,

Par courrier du 23/05/2003, vous nous avez demandé de vous informer des observations de France Télécom concernant le Plan Local d'Urbanisme de LA CADIERE.

Renseignements pris auprès des services concernés, j'ai l'honneur de vous informer de l'existence d'une servitude contre les obstacles sur cette commune (Décret ministériel du 20 Janvier 1983).

De plus, j'ai l'honneur de vous faire connaître que France Télécom dispose sur cette commune, d'artères aériennes et souterraines.

France Télécom est conscient de l'inesthétique de certaines artères aériennes et s'attache à satisfaire les demandes de collectivités locales, en mettant en œuvre une politique d'enterrage, dès que cela est possible.

Malheureusement, le coût élevé de telles prestations n'en permet pas l'application systématique.

France Télécom chargé du service universel de par la loi, ne peut donner son accord à toute décision imposant à moyen terme, de manière générale et absolue, l'enfouissement des réseaux pour toute construction et installation nouvelles sur le domaine public, comme sur le domaine privé : en effet, cela constitue un obstacle à la fourniture du service universel et au droit de passage prévu par la loi.

Je vous remercie de bien vouloir faire part du point de vue de France Télécom à Monsieur le Maire de LA CADIERE, en vous priant de bien vouloir m'excuser pour le retard que j'ai mis à vous répondre .

Vous recevrez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

SUA	n°		
Signalé	ATTR.	INFO	
Chef Sce			
Sec./CS			
A.D.S.			
A.U.	CS		
Adm.	F.M.		
	D.E.		
	C.B.		
A.U.	A.B.		
C.E.	C.D-F		
	J.H.		
	FL.	✓	
	P.Th		
Corres./SIG			

07 AOÛT 2003

Guy DUMONT

Responsable du Pôle « Prospective et Développement du Réseau » -
Département Stratégie Développement du Réseau.

J. HERAUD

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENÇALE



DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES
AMENAGEMENT

Le Tholonet - Boîte Postale 100 13603 Aix-en-Provence cédex 1 FRANCE
Téléphone 04 42 66 70 00 - Télécopieur 04 42 66 70 80 - www.canal-de-provence.com

Le 03 juin 2003

Affaire suivie par
Michèle CHAUVIN

E-mail : michele.chauvin@canal-de-provence.com

VRéf : Frédéric.Loubeyre-SUA

N/Réf : MC

Objet P.L.U. de la commune de
La Cadière

Monsieur le Directeur de
L'équipement du Var
244, Avenue de l'Infanterie de Marine
BP 501
83041 TOULON CEDEX 09



A l'attention de Monsieur LOUBEYRE

P.J. 11

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 23 mai 2003 vous nous demandez de vous faire connaître les éléments à porter à la connaissance du Maire dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols, devenu plan local d'urbanisme, cité en objet.

A cet effet, nous vous signalons que notre société exploite sur le territoire de cette commune et dans le cadre de la concession d'Etat du Canal de Provence, des ouvrages hydrauliques et des réseaux d'irrigation qui ont nécessité la constitution de servitudes d'aqueduc souterrain pour la pose des canalisations d'adduction et de distribution.

Leurs tracés figurent sur les plans ci-joint :

11 JUIN 2003

SUA		n°	ATTR.	INFO
Signalé				
Ch. of Sce				
Sec./CS				
A.D.S.				
A.U.	CS			
Adm.	F.M.			
	D.E.			
	C.B.			
A.U.	A.B.			
C.E.	C.D-F			
	J.H.			
	F.L.			
	P.Th			
Corres./SIG				

- GT 306 - Conduite Fauvy-Jas de Clare
- GT 307 - Réseau de Saint-Come
- GT 308 - Réseau de Saint-Cyr
- GT 366 - Réseau de Port d'Alon-Rampale
- GT 372 - Réseau de La Ciotat
- GT 375 - Réseau de L'infernet
- GT 376 - Jas de Clare-La Cadière
- GT 380 - Réseau de Laouque
- GT 591 - Réseau d'Hugueneuve
- GT 615 - Réseau des Paluns
- GT 667 - Hugueneuve-Eau traitée

Restant à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués

16 JUIN 2003
Le Chef du Service Développement,

Michel LAURENT

Ligne directe 0442667789-Télécopie 0442667083

Société Anonyme d'Economie Mixte au Capital de 3 762 800 € - 057 813 131 R.C.S Marseille
FR10 057 813 131

